

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 04 AVRIL 2018

2018/28 - SUBVENTIONS 2018

Il est proposé au Conseil d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations, pour les actions mise en place, conformément à leurs statuts, après instruction des dossiers de demande de subvention des associations par le service Vie associative.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes au titre de l'année 2018, pour un total de 5143 €.

	MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGE EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme)	SUBVENTION 2017	SUBVENTION 2018	N° DE SIRET
Chapitre 65- article 6574- fonction 20- opération 2554 : Soutien aux foyers et OCCE- code service : NEN					
F.S.E Collège Jean Zay	NON	NON	670,00 €	670,00 €	511 925 034 00015
F.S.E Collège Jean Jaurès	NON	NON	673,00 €	673,00 €	513 074 641 00012
Chapitre 65- article 6574- fonction 20- opération 1070 : Soutien aux associations scolaires- code service : NEN					
<i>Associations des écoles publiques</i>					
APE Victor Hugo	NON	NON	400,00 €	400,00 €	795 287 754 00019
Chapitre 65- article 6574- fonction 33- opération 1079 : Soutien aux associations culturelles- code service : NEN					
Music'Act	NON	NON		400,00 €	499 245 983 00022
Chapitre 65- article 6574- fonction 510- opération 1110: Soutien aux associations de santé- code service : NEN					
HANDILOM	NON	NON	3 000,00 €	3 000,00 €	509 330 460 0015

- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
 - 670,00 € au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 20 - Opération n° 2554 : soutien aux foyers et OCCE - code service : NEN
 - 673,00 € au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 20 - Opération n° 2554 : soutien aux foyers et OCCE - code service : NEN
 - 400,00 € au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 20 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN
 - 400,00 € au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 33 - Opération n° 1079 : soutien aux associations culturelles - code service : NEN
 - 3 000,00 € au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 510 - Opération n° 1110 : soutien aux associations de santé - code service : NEN

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme